

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 02 juillet 2014

Dans le cadre des échanges citoyens entre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les différentes parties prenantes au processus électoral en République Démocratique du Congo, les membres de la CENI entreprennent des tournées dans les différentes provinces de la République. A l'ordre du jour des échanges, le projet de la feuille de route du cycle électoral 2013-2016 ; le calendrier des élections urbaines, municipales et locales ; l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles ainsi que l'implication de différentes parties prenantes à cette grande opération.

Après la Province du Bandundu et le territoire de Befale dans la Province de l'Equateur, la



Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a entamé depuis le 28 juin 2014, la formation de 23 Secrétaires Exécutifs Provinciaux (SEP), 23 Superviseurs, 23 Formateurs cartographes et 23 Formateurs informaticiens dans 23 pools opérationnels de la deuxième aire opérationnelle pour la fiabilisation du fichier électoral et la stabilisation des cartographies opérationnelles. Cette formation se déroule simultanément dans les provinces du Bas-Congo, Equateur, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Katanga,

Maniema, Nord-Kivu, Province Orientale, Sud-Kivu et Ville province de Kinshasa.

Cinquante observateurs de long terme du processus électoral en RDC ont reçu le 27 juin 2014 leurs badges d'accréditation auprès de la CENI. L'accréditation se poursuit au lycée Dr Shaumba à Kinshasa/Gombe.

Par ailleurs, la Commission Electorale Nationale Indépendante informe l'opinion que l'accréditation des observateurs et journalistes pour l'élection législative partielle dans la circonscription électorale de Befale est prévu du 02 au 09 juillet 2014 et celle des témoins du 10 au 17 juillet 2014 à l'Antenne de Befale. Le jour du scrutin est maintenu au 24 juillet 2014. L'annonce des résultats provisoires par la CENI interviendra au plus tard le 29 juillet 2014.

Actualités du terrain

L'appui aux divers préparatifs dans les provinces continu et est multiforme.

Dans la ville province de Kinshasa : dans le cadre de l'opération de fiabilisation du fichier



électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles, 49 agents, cartographes et points focaux sont en formation sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles depuis le 28 juin 2014 à la Maison des élections. Assurée par 5 formateurs la formation prend fin le 5 juillet 2014.

Dans la province du Bas-Congo, en plus de la formation des cadres du Secrétariat Exécutif Provincial de la CENI Pool Kongo Central, des Chefs d'antenne, des Cartographes et des formateurs additionnels sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles, une mission de sensibilisation des Commissaires de District, des Administrateurs de Territoire de la Province du Bas-Congo sur l'opération a été organisée dans trois axes : l'axe District de la Lukaya, l'axe Mbanza Ngungu et l'axe Bas Fleuve ainsi que dans la ville de Matadi. La Section électorale (SE) et le SEP/CENI ont rencontré les autorités de la ville de Matadi pour solliciter leur appui dans les préparatifs de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et des cartographies opérationnelles. Le SEP/CENI, avec l'appui du coordonnateur de la SE, a rappelé le contexte de l'opération et souligné l'importance de celle-ci pour la bonne organisation des scrutins à venir.

Dans la province du Katanga, la SE continue d'apporter son appui aux 4 SEP/CPT (Coordonnateur Provinciaux Techniques) de la Province dans la préparation logistique et technique des opérations électorales en cours dans toute la province. Notamment, la SE et ses hubs ont réceptionné le matériel électoral de la CENI destinés à la formation et à l'opération de fiabilisation du fichier électoral et la stabilisation des cartographies opérationnelles. La SE a transféré aux logisticiens de la CENI le matériel pour les villes de Lubumbashi, de Kamina et de Kalemie, pour le redéploiement vers 14 Antennes.

Dans la Province Orientale, l'appui logistique de la mission à l'organisation des élections a chargé le matériel prévu pour l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles en Province Orientale. Le matériel destiné à Kisangani a été livré à l'aéroport le 24 juin 2014 et remis à la CENI/SEP-Tshopo

Dans la province du Maniema, la SE a aidé les représentants de cinq associations du « Genre et Élection » pour représenter le Maniema au forum organisé par l'ONUFEMMES à Goma du 25 au 27 juin 2014.

Dans la province du Nord Kivu, le matériel électoral, sur le « routing » de Béni ville est arrivé à bon port. Il est entreposé et attend le retour des Chefs d'Antenne (Beni Territoire, Butembo et Lubero) afin que chaque Antenne prenne possession du sien. Celui de Goma, est attendu le 26 juin 2014.

Toujours dans le Nord Kivu, la S.E. et le SEP ont pris part à un atelier, commencé 25 juin et qui a pris fin le 27 juin 2014 dont le thème était « *Campagne sur le chemin de la parité en RDC : forum des acteurs institutionnels de la Province du Nord Kivu pour un accès égal des hommes et des femmes aux mandats électoraux* ». Le thème : « système électoral congolais : défis pour plus de participation politique des femmes » a été conjointement animé.

Dans la province du Sud Kivu, la SE poursuit son assistance logistique au SEP/CENI, notamment à la réception et au transport le 26 juin du matériel pour les opérations de stabilisation des cartographies opérationnelles et de fiabilisation du fichier électoral.

Informations générales sur la reprise de l'élection législative partielle à Befale

1. Pourquoi la CENI doit-elle reprendre l'élection législative dans le territoire de Befale ?

La CENI doit reprendre l'élection législative dans le territoire de Befalé parce que la Cour Suprême de justice (CSJ), faisant office de Cour Constitutionnelle, a, par l'arrêt n° RCE.463/DN rendu en date du 25 avril 2012 en matière de contentieux des résultats des élections législatives nationales dans le territoire de Befale, annulé les résultats provisoires annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Elle lui a ordonné de réorganiser partiellement le scrutin dans les groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

2. Cette élection législative partielle va-t-elle concerner tout le territoire de Befale?

Non !!! Cette élection ne sera organisée que dans les groupements où les résultats ont été annulés à savoir : Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

3. Qui peut être candidat à l'élection législative partielle de Befale?

Les 15 candidats qui avaient concouru à l'élection législative du 28 novembre 2011 dans la circonscription électorale de Befale dans les groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo sont d'office candidats.

4. Quel électeur est concerné par l'élection législative partielle de Befale ?

Tout électeur, muni de sa carte d'électeur, dont le nom figure sur les listes électorales des groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

5. Qui n'est pas admis à voter à l'élection législative partielle de Befale?

Tous les électeurs de BEFALE dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale des groupements de Bolemba, Yaama, Mompono, dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo ainsi que tous les électeurs de ces 4 groupements qui ont voté le 28 novembre 2011.

6. Quel sort est réservé au choix des électeurs qui ont voté le 28 novembre 2011 dans les groupements non concernés par la présente élection législative partielle ?

Le choix fait par les électeurs qui ont voté lors du scrutin du 28 novembre 2011 reste valable. Leurs voix seront additionnés aux résultats issus de l'élection partielle pour obtenir le suffrage de chaque candidat sur l'ensemble de la circonscription enfin de dégager le candidat qui aura atteint la majorité des suffrages exprimés et qui sera proclamé élu.

7. Quand aura lieu le scrutin législatif partiel de Befale ?

Le scrutin aura lieu le 24 juillet 2014 conformément au calendrier publié par la CENI.